



1028 Prêverenges, le 29 novembre 2017

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

Séance du 28 novembre 2017
Présidence : M Hervé Nusbaumer

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :


- d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 199'800.00 TTC, duquel sont déduits les frais de location de CHF 19'264.00, soit un montant final de CHF 180'536.00 TTC pour l'acquisition d'un appareil cinémométrique semi-stationnaire ;
- de dire que le montant de CHF 180'536.00 TTC sera amorti, en règle générale, en 8 ans, à raison de CHF 22'567.00, à porter en compte dès le budget 2019.

Le Président


Hervé Nusbaumer



La Secrétaire


Claude de Titta